Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Vendredi 5 sfar 1441
4 octobre 2019

N° 95

35ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Constitution
Autres sociétés **3434**
Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **3434**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce..... **3437**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Associations et syndics **3442**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **3445**
Avis aux créanciers..... **3452**
Convocations
Sociétés anonymes **3452**
Autres sociétés **3455**
Divers
Avis au public..... **3455**
Rectificatifs **3456**

CONSTITUTION

Autres sociétés

Création d'un Groupement

de Développement Agricole

Nom : Groupement de Développement Agricole El Amel 2 Unité 2

Zone d'Intervention : Périmètre Irriguée El Amel 2 UNITE 2

Buts :

- Aidez les agriculteurs à rationaliser et à évaluer le produit

- Echange d'expérience avec les autres organisations (G.D.A.O.N.G ... etc...) à l'Intérieur du pays et à l'étranger.

Résidence Social : EL AMEL 2

Adresse : EL AMEL REJIM MAATOUG

Décret de création du Groupement:

Procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenu le 30/10/2014

Selon le loi N° 43 de l'année 1999 le 10 mai 1999

2019O00047SODB1

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

Avis de nomination

Société Qatar Airways

Société anonyme au capital de 143 800,000 Riyal qatari

Identifiant unique n° 0000882463J

Siège social : Immeuble Herthauma - local n°2.

Rue du Lac Léman, Les Berges du Lac -1053, Tunis

La société Qatar Airways porte à la connaissance du public qu'en vertu d'un mandat en date du 08/07/2019, enregistré à la recette des finances à Bab Souika le 16/08/2019, Quittance n° M064116, Enregistrement 19702002, dont deux exemplaires ont été déposés au registre national des entreprises le 21/08/2019, monsieur Majdi Ahmed Ali El menshawi, de nationalité Egyptienne, est désigné en qualité de représentant légal de la société en Tunisie, en remplacement de Monsieur Riadh Hajjam

Le présent avis a été publié au journal «le quotidien» du 26/09/2019.

2019T01354SANB2

Renouvellement du mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes

Renouvellement du mandat du PDG

Société Arabe de développement immobilier et de gestion SADIG

SA au capital de 2 530 000 D.

Siège Social : Complexe Ariana centre escalier A 4éme étage 2080 Ariana

MF 06481HPM000

CNSS n°636l9-84

Il appert du :

1) procès verbal de l'assemblée génénle ordinaire du 11 juin 2019 enregistré à la recette des finances bab souika le 03 juillet 2019 sous le n° 1971639, que Messieurs : Moez Ahmed Chaabouni, Tarek Chaabouni, Slim Chaabouni. Hatem Chaabouni, et Madame Halima Chaabouni ont été nommés administrateurs de la société pour une durée de trois ans soient 2019,2020 et 2021 et jusqu'à la date de la tenue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice 2021.

Monsieur Mehdi Gargouri est nommé commissaire aux comptes de la société pour les années 2019,2020 et 2021.

2) procès verbal du conseil d'administration du 11 juin 2019 enregistré à la recette des finances bab souika le 03 juillet 2019 sous le n° 1971640, que le mandat de Monsieur Moez Ahmed Chaabouni président directeur général de la société a été renouvelé pour la durée de son mandat d'administrateur

Dépôt : deux exemplaires des PV de l'AGO et du conseil d'administration ont été déposés au centre national du registre des entreprises en date du 11/09/2019 sous le n° 201949501.

2019T01371SANB2

Office National de l'Huile Export

Société Anonyme

Au capital social de 750.000 Dinars

Siège social : 10 Avenue Med V .1001 Tunis.

Identifiant unique: 1086189H

Suivant PV de l'AGE du 27 août 2019 enregistré à la recette des finances Rue Ghandi - Tunis le 20 septembre 2019, sous le n°19804356, quittance n° 93310, dont deux exemplaires du dit PV et des statuts mis à jour à la même date, enregistrés à la même recette le même jour sous le n°19804357, quittance n°93314 ont été déposés au centre national du registre des entreprises, Tunis le 24 septembre 2019 dossier n° 201955400, il a été décidé la mise à jour des dispositions concernées des statuts de l'Office National de l'Huile Export conformément aux dispositions de la loi n° 47/2019 du 29 mai 2019 relative à l'amélioration du climat de l'investissement.

2019R02245SANB2

Notice d'information

Compagnie générale de gestion et d'investissement «CGGI»

Société anonyme au capital de 2.000.000 Dinars

Siège social : Km 1 Route Korba - Tazarka 8024 Nabeul

Dénomination : Compagnie générale de gestion et d'investissement «CGGI»

Forme : Société anonyme

Siège social : Km 1 Route Korba - Tazarka 8024 Nabeul

Capital : 2.000.000 dinars

Objet : Conseil pour les affaires et autre conseil de gestion

- L'acquisition et la gestion de tout bien immobilier et mobilier pour l'exploiter sous toutes formes

- La réception et l'assistance des clients et/ou patients durant leur séjour,

- L'accomplissement pour le compte de clients des formalités d'assurance et d'évacuation sanitaire pour toute forme de risque qui découle de l'activité hospitalière

- Durée de vie : 99 ans;

- Dépôt des fonds : ATB Korba RIB n° :01089122119000437101

- Affectation des résultats : 5% du bénéfice pour former la réserve légale jusqu'à concurrence de 10% du capital, sur le reliquat l'assemblée peut décider la constitution d'un fonds de réserves, l'allocation de tantième aux administrateurs, le reliquat sera réparti sur les actionnaires au prorata de leurs actions.

Droit de siéger à une assemblée : les titulaires d'actions libérées des versements exigibles peuvent seuls assister à l'assemblée générale.

Délai de souscription et libération de la moitié : 15 jours à partir de la parution de la présente notice au JORT avec possibilité de clôture anticipée en cas de souscription intégrale avant l'expiration du délai.

Dépôt légal provisoire : Projet des statuts déposé au tribunal de 1ère instance de Nabeul en date du 18/09/2019 sous le n° AN51162019.

2019R02251SANB2

Société Tuniso - Qatarie de Recouvrement «T.Q.R»

S.A au capital de 300.000 Dinars

Siège social de la QNB-T centre Urbain Nord 1080-Tunis

Matricule fiscal : 831446B

Par décision d'une assemblée extra ordinaire du 29/07/2019, enregistrée à la recette d'enregistrement des actes de sociétés de Tunis le 20/09/2019 enregistrement n°19706025, quittance n° M0911849, la société Tuniso Qatari de recouvrement a changé son siège social de l'ancienne adresse : 35 rue Hédi Karray, Immeuble Permetal 1er étage - centre Urbain Nord -Tunis B.P431, à l'adresse suivante :

Siège de la Qatarie National Bank - Tunisie, rue cité des sciences, centre

Urbain Nord 1080-Ariana.

Dossier déposé au centre national du registre des entreprises Tunis en date du 27/09/2019 Dossier n°20195759.

2019R02256SANB2

Avis de liquidation

Société de développement et d'aménagement touristique de Tabarka

«Montazah Tabarka»

Registre de Commerce : B1150651997

Matricule Fiscal : 0031450V/A/M/000

En vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire de la société en date du 30 Août 2019 telle que consignée dans son procès verbal enregistré le 5 septembre 2019 à la recette de l'enregistrement des actes des sociétés 1er bureau sous le n°19805407 quittance n°6662) il a été décidé la dissolution de la société et la nomination de Monsieur Mohamed Nejib Dhiab entant que liquidateur.

Les créanciers sont invités sous peine de forclusion à produire leurs titres de créances dans un délai de vingt jours à partir de la parution de cet avis au JORT et ce à l'adresse suivante : Résidence Sana Business Centre, pavillon A bureau A18 6éme étage centre Urbain Nord Tunis.

Tél : 71 822 562

2019403183SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

TUNISIAN FASHION TEAM

SARL au capital de 3.005.000 Dinars

MF : 1155809Z

En vertu du Procès Verbal de l'assemblée générale des associés du 27 décembre 2016 enregistré à la recette des finances de la Marsa le 30 décembre 2016 sous le n° 16108160, quittance 154157, dont deux exemplaires du PV ont été déposés au greffe du tribunal de 1ère instance de Béja le 15 février 2017 sous le n°20178349 .Il a été décidé ce qui suit :

- La démission de Mr Abdellatif ben Saad de la gérance.

-La gérance de la société est assurée par Mr Mohamed Nafaa Ennaifer pour la durée restante de son mandat.

2019T01355SRLB2

Augmentation du capital

Société de développement agricole Mahmouda

SARL au capital de : 2.500.000 D

Siège social : 32 Rue Ataturk - Tunis

M.F n° : 1520949 Z

Suivant P.V. de l'assemblée générale extraordinaire du 25/03/2019 enregistré à la recette rue Ghandi à Tunis le 12/04/2019 sous le n°19501681/43727 dont deux exemplaires ont été déposés au centre National du registre des entreprises le 16/04/2019 sous le n° 20191846. Le capital social de la société est augmenté à 113.000 D par la création de 1.130 parts sociales nouvelles de cent (100) dinars chacune.

L'article Six (6) des Statuts est, en conséquence, modifié.

2019T01358SRLB2

Café Sfax

SARL au capital de : 2.500 D

Siège social : 14 AV Hédi Chaker - Tunis

M.F. N° 01654/P/M/000

Suivant P.V. ordinaire en date du 19/04/2019 enregistré à la recette rue d'Autriche Tunis, le 29/04/2019 sous le n°19701898/043296, dont deux exemplaires ont été déposés au centre national du Registre des Entreprises le 23/05/2019 sous le n° 201925202 il a été décidé :

- examen et approbation des états financiers de l'exercice 2018

- Quitus aux gérants de leur gestion durant l'exercice 2018

- Affectation du résultat de l'exercice 2018

2019T01362SRLB2

STE TOUCOMEX - S.A.R.L

Au capital de 50 000 dinars

Siège social : 7 rue Allala el Fessi - Mont Fleury - Tunis 1008

M.F.12837 E- P- M -000

R.C. B183911996

Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire

Augmentation de capital social

Transfert du siège social

Suivant Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 05/01/2015, enregistré à la recette des finances de Charguia- Tunis le 24/02/2015, quittance N°18798, N° Enregistrement 15700952, et suivant procès - verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 05/11/2015, enregistré à la recette des finances de Nelson Mandella le 04/12/2015, quittance n°90462, n°Enregistrement 15505603 dont 2 exemplaires de chacun ont été déposés au greffe du tribunal de première instance de Tunis, le 18/12/2015 et 04/07/2016, il a été décidé ce qui suit :

- L'augmentation de capital social de la société par incorporation des réserves ainsi le capital passe de 50.000 DT : à 1.000.000DT.

- Le transfert du siège social du 7, rue Allala El Fessi, Mont Fleury- Tunis 1008 au Boullevard de la terre, Immeuble Yassmine Tower, Bloc B 5éme étage, Apt 1- centre Urbain Nord 1003 Tunis.

2019T01366SRLB2

Approbation des états financiers de l'exercice 2018 et nomination d'un nouveau gérant

Société Kaabi Travaux Publics S.A.R.L

Au capital de DT 100 000

Siège Social : Cléopâtre centre A2-7 centre urbain Nord - Tunis

Matricule fiscal : 1128354K/A/M/000

CNSS : 329307-89

En vertu du PV des assemblées générales ordinaires et extraordinaires du 28/06/2019, enregistré à la recette des finances La Charguia à Tunis, le 03/07/2019 sous le n° 19704039 et 19704038, quittance n° M 074381 et M074379 et déposés au registre nationale des entreprises à Tunis, il a été décidé ce, qui suit :

- Approbation des états financiers de l'exercice 2018.

- Nomination de madame Lobna Kaabi gérante de la société pour une période de quinze ans.

2019T01367SRLB2

STES UNIPERSONNELLES A RESPONSABILITE LIMITEE

Avis de dissolution

Société Iberservices SARL

Au capital de 9 000 DT

Siège social : 17 Avenue des états unis d'Amérique Tunis 1002

Identifiant unique 1278463Y

Il appert du PV de l'assemblée générale extraordinaire de l'associé unique tenue le 28/03/2019 enregistré à la recette des finances le 17/06/2019 sous le numéro 19502597 quittance n° M059795 qu'il a été décidé la dissolution volontaire et anticipée de la société et la nomination de Mr Sami Feki titulaire de la carte d'identité nationale n°01249780, comme liquidateur. Cette opération a été déclarée au registre national des entreprises sous l'annonce n° 201927199 et publiée au bulletin N°125 en date du 25/07/2019.

A cet effet le liquidateur invite tous les créanciers à produire leur créance dans un délai d'un mois à partir de la parution de cet avis et ce à l'adresse suivante :

1, rue Chatt Meriam résidence Narimane bloc B/3ème étage App B 3- 4 Montplaisir 1073 Tunis.

Tel : 71908700

FAX : 71905924

2019403188SRUB2

AUTRES SOCIETES

Société mutuelle centrale

LES VIGNERONS DE CARTHAGE

Sté Mutuelle centrale - Loi 94/2005

Route de Mornag Jebel Jelloud 1009 Tunis

Capital Social : 3.581.550 DT

MF : 005518ZAM000

En vertu du PV de CA de la Sté Mutuelle centrale « LES VIGNERONS DE CARTHAGE» tenu le 26 octobre 2018, enregistré à la recette des finances rue de Sahel Tunis le 04 janvier 2019 sous le n°19700027 quittance n° MO 00633 il a été décidé la vente d'une parcelle de 2300 m2 objet de titre foncier 65178 Ben Arous d'une superficie totale de 12005 m2.

2019R02249SODB2

Société mutuelle centrale

Les vignerons de Carthage

Sté Mutuelle centrale - Loi 94/2005

Route de Mornag Jebel Jelloud 1009 Tunis

Capital Social : 3.581.550 DT

MF : 005518ZAM000

En vertu du PV de CA de la Sté Mutuelle centrale « LES VIGNERONS DE CARTHAGE» tenu le 21 novembre 2016, enregistré à la recette des finances rue de Sahel Tunis le 01 décembre 2016 sous le n°16703144 quittance n° MO 49434 dont deux copies ont été déposées au greffe du tribunal de 1ère instance de Tunis le 07 décembre 2016.

* il a été décidé la nomination de Mr Mohamed Dhaoudi président de conseil d'administration, représentant légal et il a l'habilité de signer les chèques les traites et les contrats autant que cosignataire avec Mr Hassen Sakly en qualité de directeur général à partir du 01 décembre 2016.

2019R02250SODB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente d'un fonds de commerce

En vertu du contrat enregistré à la recette des finances Siliana le 18/9/2019 sous le n°19201075 reçu n° M035812 les héritiers de Mr Ibrahim Abidi cèdent à madame Noura Abidi toutes leurs parts du fonds de commerce sis à l'avenue 18 janvier cité «essalah siliana» destiné pour la vente des produits alimentaires.

les oppositions se font entre les mains de Mme Noura Abidi à l'adresse du fonds de commerce sis à l'avenue 18 janvier cité essalah siliana dans un délai de 20 jours de l'apparition de l'annonce au JORT.

La vente a été publiée au journal la presse du 25/9/2019.

2019T01357FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé daté du 26/09/2019 enregistré à la recette des finances de sidi hcine sijoumi le 26/09/2019, reçu n°086043 , numéro d'enregistrement de sidi hsine le 18/06/2014, reçu n°46456, numéro d'enregistrement.

La société unipersonnelle «Café El momento» siège social rue 4853 cité mrad 1095 sidi hsine sijoumi inscrite au registre de commerce la présidence du gouvernement centre national du registre des entreprises sous le n° 1533046k

Matricule fiscal n° : 1533046k représenté par son gérant M khaled bougerra Titulaire de la C.I.N n° 04847860 du 08/06/2012 a vendu et cédé à Mme ratiba belhassen titulaire de la C.I.N n° 07297414 du 01/09/2014 la 50% de son fonds de commerce constitué d'un café sis siège social rue 4853 cité mrad 1095 sidi hsine Le prix de la vente reste chez l'acquéreur khaled bouguerra

Les oppositions doivent être adressées à l'adresse de son avocat Maître Ismail ben Ameur résidence el jawhara bureau n° 06 rue mateur klm 07 Manouba et ce dans un délai de 20 jours à compter de la publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne

2019T01359FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant un acte sous seing privé daté le 19/09/2019, enregistré à la recette des finances de Jedeida le 24/09/2019 reçu n° M026847, n° d'enregistrement 200776, Mme Sarra Mdaoui a vendu à Mme Raoua Awini, la totalité du fonds de commerce exploité dans le local sis à cité Ennajette1124 Jedeida Manouba destiné à la location robes de mariage.

Les oppositions seront reçues dans un délai de 20 jours à compter de la parution du pèsent avis au journal officiel de la République Tunisiene entre les mains de la vendeuse Sarra Mdaoui à son domicile sis à rue ibn Abidhief cité el Mouldi Jedeida Manouba.

Cette annonce a été publiée dans 2 journaux le 27/09/2019 «la presse» et « Essahafa »

2019T01360FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé signé le 11/09/2019 enregistré à la recette des finances Nelson Mandela le 12/09/2019 (Quittance n° : 78598 n° d'enregistrement : 19202536), Mr Maatougui Mehdi (CIN : 07076204) a vendu à Mme Ben Amor Lamia née Imari (CIN : 00919675) la totalité du fonds de commerce à usage de vente de produits divers au détail et fruits secs, sis au 12 rue Ibn Jazzar - Tunis.

Les oppositions sont admises chez le rédacteur de l'acte Maître Boubaker Houssem Eddine avocat près de la Cour de cassation, domicilié au 14 Avenue de Carthage -Tunis, et ce dans le délai de 20 jours à compter de la parution de cette publication au jort.

La dite vente a été publiée aux journaux « Essahafa » et «La Presse» du 20/09/2019.

2019T01363FCCC2

Vente d'un fonds de commerces

Par acte sous seing privé en date du 25/09/2019 enregistré à la recette des finances d'El Yasminet le 26/09/2019, n° 19202276, quittance n° M048054 Mme Ben Rjeb Olfa a vendu à Mme Toujeni Mouna, tout le fonds de commerce garderie située à cité El Rabta Nouvelle Medina Ben Arous.

Les oppositions seront admises entre les mains de rédacteur du contrat Maître Abidi Abdelhafidh sis à 62 avenue de France Ben Arous vingt jours (20 jours) à compter de la date de publication du présent au JORT.

2019T01364FCCC2

Vente d'un Fonds de commerce

En vertu du contrat de vente daté du 19/09/2019 enregistré à la recette de finances à Oued Elil le 20/09/2019 sous le n° 19201828 quittance. n° M049256 Monsieur Bilel Toueti a vendu à Madame Salima Rahal tout le fonds de commerce situé à 36 avenue l'indépendance chebbaou oued elil dont l'objet de librairie et vente des journaux.

Les oppositions doivent se faire dans un délai de 20 jours à compter de la parution de présent avis de l'acheteur à l'adresse du local du fonds. Cette annonce a été publiée au journal Echourouk en date de 28/09/2019.

2019R02239FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Selon contrat de vente enregistré à la recette des finances Avenue Hbib Themer le 18/12/2019 sous le n°15205685 reçu n°M0101397 Mme Kalthoum Thebet vend à Madame Ichraf Bali , le fonds de commerce sis à 113 Avenue D'or El Bahr Azrak - EL Marsa.

Les oppositions seront reçues au Lieu du fonds de commerce sis à 113 Avenue D'or El Bahr Azrak - EL Marsa, dans les 21 jours qui suivent à partir de la parution au journal officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce est publiée aux deux journaux Achourouk et le Quotidien.

2019R02243FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

En vertu du contrat de donation de fonds de commerce daté du 12/10/2018 rédigé sous un acte notarié par le notaire madame Leila Dridi et son associé Madame Kira Ismaali titulaire de la CIN 05226488 fait don à sa fille Raja Romdhani titulaire de la CIN 07035726 d'un fonds de commerce sis à Fouchana les oppositions doivent se faire dans un délai de 20 jours à compter de la parution du présent avis de donneur à l'adresse du fonds sis rue Kaser Halel rue de la Liberté Fouchana Ben Arous.

Cette annonce a été publiée au journal Echourouk en date du 27/9/2019, et au journal le Quotidien en date 27/9/2019.

2019R02244FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suite à un acte SSP enregistré à la recette des finances Boumhal le 25/9/2019 quittance n°M050780 sous le n°19202410, La société Zemen Wood, SARL, registre national des entreprises 1478843 V, représentée par sa gérante Madame Lamia Ben Salah Mbarek, a vendu à Monsieur Habib el Mahouachi le fonds de commerce sis 42 avenue Mohamed 5 Boumhal el Bassatin Ben Arous.

Les oppositions doivent parvenir dans un délai de 20 jours de la date de publication au JORT au domicile de Monsieur Habib el Mahouachi sis 5 bis rue Ahmed Ibn Abi Dhief, Taher Sfar , Hammem Chatt Ben Arous.

Cette annonce est publiée au journal Echourouk du 29 septembre 2019.

2019R02248FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous-seing privé légalisé en date du 3 et 4 septembre 2019 enregistré à la recette des finances rue Mongi Slim à Moknine sous le n°19201806 en date du 18/09/2019 Mrs Abdallah Lâtaoui (CIN n° 04013633) et les héritiers de Tahar Lâtaoui : sa veuve Khadouja Trabelsi (CIN n° 04105807) et ses enfants : Abdelouahab (CIN n° 04045376) et Mhamed (CIN n° 04137265) et Taoufik (CIN n°04104931) et Ridha (CIN n° 04137471) et Hayet (CIN n° 04177642) et Faouzi (CIN n°04183630) ont vendu à Habib Bdiri (CIN n° 04141805) la totalité du fonds de commerce exploité au local sis Avenue Habib Bourguiba à Moknine avec tous ses éléments incorporels, au prix 141146D,850 .

Les oppositions sur le prix seront formées dans 20 jours de la publication de l'avis de vente au J.O.R.T entre les mains du rédacteur Maître Hédi Boufarès (MF 80180 P) à son étude rue Salah Sâad Sousse.

Un avis de cette vente a été publié au journal «Echourouk» du 25/9/2019.

2019S01077FCCC2

Vente d'un Fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 23/09/2019 enregistré à la recette des finances cité Erriadh Sousse (quittance n°M054344 n°d'enregistrement 19201865), Mr Adel Baguas a vendu à Monsieur Bilel Ben Kaled le fonds de commerce sise à avenue Ahmed Ghattas Cité Erriadh Sousse, représentant le café de première catégorie avait le nom commercial café el Eroui. Faire les oppositions entre les mains d'acheteur à l'adresse du fonds de commerce, dans un délai de 20 jours à partir de l'insertion du présent avis.

Cette annonce a été publié au journal Echourouk du 26/09/2019.

2019S01079FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé du 20/09/2019 enregistré à la recette des finances de Ksar- hellal le 23/09/2019

sous le n°19201781 quittance n° M060799 Mr Slimen Sahbi titulaire de la C I N n°04171361 et son frère Mr Slimen Yousri titulaire de la CIN n°04151592, ont vendu à Mr Mansour Salim titulaire de la C I N n° 06833931, la totalité du fonds de commerce avec tous ces éléments incorporels exploité dans le commerce de tous les produits, sise ksar-hellal rue Frej Limayem.

Les oppositions seront reçues par l'acheteur à l'adresse sus indiquée dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cette annonce au JORT.

La présente annonce est publiée aux journaux Echourouk et le quotidien le 29/09/2019.

2019S01081FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé du 02/09/2019 enregistré à la recette des finances de Ksar-hellal le 18/09/2019 sous le n°19201718 quittance n° M059892 Mr Ghaddab Atef titulaire de la CIN° 06799142, a vendu à Mr Bouzouita Yassine titulaire de la CIN n° 06762721, la totalité du fonds de commerce avec tous ces éléments incorporels exploité dans la restauration et le commerce, sise Ksar-hella l'avenue Haj Ali - Soua. Les oppositions seront reçues par l'acheteur à l'adresse sus-indiquée dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cette annonce au JORT. La présente annonce est publiée aux journaux Echourouk et le quotidien le 28/09/2019.

2019S01082FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte S S P daté du 24/09/2019 enregistré à la recette des finances de Mahdia le 26/9/2019 N°19203185 quittance 50837 Mme Beya Marzouki - (CIN 05153104) résidente à Mahdia, a vendu à Mr Adam Bannour (CIN 09428846) résident au rue libye Mahdia la totalité du fonds de commerce sis à place Sidi Mtir Mahdia se représentant dans un point commercial de vente et de produit artisanal.

Toute opposition la période légale doit être adressée auprès de l'acquéreur sis au rue Libia Mahdia.

2019S01085FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous - seing privé du 10/09/2019 enregistré à la recette des finances de Hammam Sousse le 19/09/2019 sous le n° 19204403 quittance n°91229, Mer Slim Mtir titulaire de la CIN n° 006851754 , a vendu à Mer Hssin Mtir, titulaire de la CIN n° 06959429, la totalité du fonds de commerce de vente de la viande et ses dérivés « boucherie moderne », sis rue el maamoun el bhayer hamam Sousse, matricule fiscal n° A 91137872014 ,patente n°1355444C.

Les oppositions seront reçues par le vendeur qui a élu domicile au bureau du maître ben Chalbia Sarra avocat à Sousse 14 rue de la République.

Une copie de cet avis a été publiée au journal Echourouk du 29/9/2019.

2019S01086FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte S.S.P en date du 13/09/2019 enregistré à la recette des finances de Kâlaa Kebira le 17/09/2019 quittance n°48907 l'enregistrement 19201823 Monsieur Helmi Dardour demeurant à la rue 20 Mars Kâlaa Kebira Sousse titulaire de la C.I.N 08451320 a vendu à Mme Bahria Boumiza , Demeurante à la rue El Ajmi Mansour, Kâlaa Kebira Sousse, titulaire de la C.I.N 05500483, la moitié du fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels sis à l'avenue Farbat Hached Kalaa Kebira, consistant en un café de première catégorie dénommé el classico.

Les oppositions doivent être faites dans le délai légal de 20 jours entre les mains de l'huissier de justice Maître Chaker el Mabrouk, rue 18 Janvier Kâlaa Kebira.

Cet avis a été publié au Journal quotidien "Echourouk" du 02/10/2019.

2019S01088FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte de vente entre M Innes Edos et M Ebtihel Naoui daté le 20/09/2019 et enregistré à la recette des finances de Monastir le quittance n°M060710 enregistrement n°19205405 a vendu la totalité du fonds de commerce sis au local n°C12 sise au Colisée Haded Monastir destiné pour le commerce de produis parapharmaceutique qui est destiné auparavent au commerce du prêt à porter enregistré au registre national d'institution n.1402872L

Les oppositions sont acceptées au bureau du maître ben Hassen Neila sis avenue des martyrs immeuble abées 2ème étage 3 Monastir dans un délai de 20 jours à compter de sa publication au JORT.

2019S01090FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Selon acte sous seing privé ayant pour date de légalisation de signature le 24/09/2019, enregistré à la recette des finances rue Victor Hugo Sousse, le 25/092019 quittance n° M 064000 enregistrement n° 19202692, M. Mahmoud ben Abderazak Gharbi, titulaire de la CIN n° 09291578, résidant rue 2031 Khezama ouest Sousse a vendu à Mme Carole Harry Charles APPS ép Chaker Daoudi,

titulaire de la CIN n° 08473803 et demeurant au 10 rue Louis Bray Hammam Sousse Sousse, la totalité du fonds de commerce, Drugstore, avec l'ensemble de ses éléments corporels et incorporels exploité au 82 avenue Khalifa Karoui Cité Sahloul 3 Sousse.

Les oppositions doivent être déposées entre les mains de l'acheteur à l'adresse du fonds pendant 20 jours de l'insertion de cet avis au JORT.

Cet avis a été publié au journal Echourouk du 26/09/2019.

2019S01091FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant Acte SSP de vente d'un fonds de commerce, enregistré à la recette des finances de AKOUDA le 19/09/2019 sous N°19201538 Quittance n°30314 société TUNIPET société de personne unique a responsabilité limitée au capital 70.000.000 représentée par son gérant Mr Moncef ben el Bachir Latiri titulaire de la CIN n° 00898927 a vendu et cédé à Madame AMEL Iben el MABROUK la totalité du Fonds de commerce du local destiné pour vente et expositions de meubles sis à la rue de la République Akouda - Sousse avec leurs éléments corporels et incorporels, Les oppositions se font au main de l'acheteur au local concerné dans un délai de 20 jours de l'apparition de cette annonce au JORT .cet avis a été publié au quotidien «ECHOUROUK» et «Le Quotidien» du 2/10/2019.

2019S01092FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

Par acte notarial enregistré à Sousse le 30/9/2019 par le reçu n°52188 Fatma Achour a donné à son mari Abderrafik Slimane Farhat la totalité de fonds de commerce exploité au local sise à rue Mustapha Rzem Sousse a pour objet Bijouterie.

2019S01093FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 17/09/2019 enregistré à la recette des finances de Monastir le 19/09/2019 quittance n° M 060193 enregistrement n°19205332 Mme Olfa Hnia titulaire de la CIN n°06777412 ,demeurant résidence Torjemen Skanès Monastir a vendu à Mr Mohamed Amine Abdeljelil, demeurant route Skanès Monastir, titulaire de la ClN n° 06889978 et Mr Brahim Bouaziz, demeurant C1 Essouani Monastir, titulaire de la CNS n° 03241171 en indivision et à part égale, la totalité du fonds de commerce (école privée d'enseignement primaire AL IRTIKA sise rue Hédi Khefacha Skanes Monastir)

Les oppositions doivent se faire au cabinet de Maître Hafedh Belhadj avocat Avenue de la République immeuble Borj Khefacha B-3-15 Monastir dans un délai de 20 Jours à compter de la date de publication du présent extrait au JORT.

Cet avis été publié au quotidien Echourouk du 29/09/2019.

2019S01095FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 20/09/2019 enregistré à la recette des finances Trocadéro Sousse le 27/09/2019 quittance n° M032074 Mr Adnene Riyahi titulaire du MF n°1438499C a vendu à MR Walid Missaoui titulaire de la CIN n° 08374268 tous le fonds de commerce exploité dans le commerce des produits alimentaires et cosmétiques sis à 55 rue de l'Autriche Sahloul 1 Sousse.

Les éventuelles oppositions doivent se faire dans les délais légaux entre les mains de Maître Mohamed Barhoumi Avocat à la cour de cassation à son étude sis à la rue 22 Janvier 1952 Sousse.

Cet avis a été publié aux journaux la Presse et Essahafa du 02/10/2019.

2019S01097FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Monsieur l'Aroussi ben Salah Chehit titulaire de la C.I.N n°03506490 délivrée le 26/02/1998, informe le public et le privé qu'en vertu de l'acte de vente sous-seing privé conclu en date du 29/08/2019 enregistré le 29/08/2019 à la recette des finances d'houmt Souk Djerba quittance n°M074389 n°d'enregistrement 19203069, qu'il a vendu à Monsieur Abdelfatteh ben Mansour ben youssef. Titulaire de la C.I.N n°05072231 délivrée le 23/04/2015 et Besma bent Yousef Suissi, titulaire de la C.I.N N°07030570 délivrée le 23/04/2015 la totalité du fonds de commerce crée par lui-même dans le local commercial n°2 objet du contrat de location conclu avec le locataire Sis dans le jardin Mongi Bali Houmt Souk Djerba exploité précédemment au vente de produits d'artisanat avec ses éléments corporels et incorporels. Toute personne désirant s'opposer aux prix doit soumettre son opposition au cours des délais prévus par la loi et suivant les voies légales soit pendant vingt jours à compter de la publication de cet avis au JORT.

Les oppositions sont adressées au Bureau du Maître Amor BEN

ABDALLAH, rue Ferid Ghazi Houmt souk Djerba.

Cet avis a été publié dans le journal Assabah en date du 10/09/2019 sous le n°22515 page 12.

2019M00348FCCC2

Don d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte de don rédigé par deux notaires Imed Hamami et Taher Aouidatte en date du 21/9/2019 enregistré à la recette des finances Boulbaba Mrabet le 26/9/2019 quittance n°M056121 Madame Mbarka Latrach a cèdé sous titre d'un don au profit de sa fille Madame Ahlem Ben othmen l'ensemble d'un fonds de commerce avec tous éléments corporels et incorporels destiné à la vente des articles scolaires et bureautique sise à la Rue Béchir Dziri Gabès.

Toute opposition sera faite à l'adresse du fonds.

2019Z00176FCCC2

Vnte de fonds de commerce

Par acte sous seing privé dressé par maître Ben Fradj eI Houssine avocat prés de la cour d'appel et exerçant au centre Slama premier étage avenue Yasser Arafat Mnaret Hammamet, titulaire de matricule fiscal 1169739/A en date du 13 septembre 2019 et enregistré à la recette des finances de Hammamet en date du 13 septembre 2019 sous le n°I9204224 quittance n° M117335 ,Monsieur Jalel ben el Hadi ben dhaw Hammouda titulaire de la C.I.N. n°05389691 délivrée à Tunis le 03/01/2001 et matricule unique n° 1017115 E cède la totalité du fonds de commerce destiné pour activité de café de premier type sis à l'avenue El Hadi wali Hammamet Nabeul avec ses éléments corporels et incorporels à Madame Ameni bent saleh ben elhadi El Khfifi titulaire de la C.I.N. n° 09780881 délivrée à Tunis le 05/04/2018 par le prix de trente milles dinars(30.000.000d). Avec un chèque bancaire n°4000716 de compte bancaire Courant bancaire de l'acheteur ouvert à la banque Ezzitouna agence Hammamet.

Les oppositions devront être adressées auprès de l'acheteur à son adresse à cité chergui Hammamet Nabeul dans un délai de vingt jours de la date de publication de cet avis au journal officiel de la République Tunisienne.

Cet avis a été publié aux journaux la presse et esssahafa le 27 septembre 2019.

2019N00553FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé daté le 25/09/2019 et enregistré à la recette des finances de Béja 25/09/2019 quittance n M054844 et n°d'enregistrement 19204463 Ameni Elgeidi et Marwa El hasneoui. ont vendu à l'acheteur Laith Elhasneoui le fonds de commerce exploité à la vente de prêt à porter sise 39 Avenue de la République Beja Sud, avec tous ses éléments corporels et incorporels " Les éventuelles oppositions doivent se faire entre les mains de l'acheteur et dans les délais légaux sous peine de forclusion. Cette annonce a été signée dans le quotidien "Echourouk" le 03/10/2019

2019J00087FCCC2

Vente de fonds de commerce

Par acte de vente daté le 04/09/2019 à Mateur enregistré à la même ville à la date de 23/09/2019 sous n° 11391237 reçu M 051358 Mr Khanoussi Salah a vendu au profit de Mr Sayari Ali la totalité du fonds de commerce exploité au local sis au rue 18 Janvier n° 5 Mateur dont l'activité est vente produits alimentaires pour un prix total de 30.000 dinars et l'opposition soit chez Mr Khanoussi Salah dans le délai de 20 jours à partir de la publication au JORT et il a été publié dans les deux journaux le quotidien et Echourouk.

2019W00260FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du19/09/2019, enregistré à la recette des finances de Radés le 25/09/2019 sous le n° 14202459, quittance n° MO 67308, Me Malika ben Salah demeurant à 8 Avenue Habib Bourguiba Radés, a vendu à Mr Mehdi Zliaa, demeurant au 26 cité Taieb Mhiri Rades, CIN la totalité du fonds de commerce destiné à la pâtisserie sis au 20 cité Taieb Mhiri Rades Ben Arous.

Toutes les oppositions devront parvenir a l'adresse de rédacteur du contrat sise au n°05 rue de Royaume d'Arabie Saoudite Tunis (2éme étage B4) et ce dans un délai n'excédent pas 20 jours a partir de la publication au Journal Officiel Tunisien.

Cet avis, a été publié au «quotidien» «Echourouk» et le «Le Quotidien» du 03/10/2019.

2019403186FCCC2

Location gérance libre

Location d'un fonds de commerce

Par acte S.S.P établi avec signature des deux parties légalisé le 12/09/2019 et enregistré à la recette des finances de Ksour Essef le même temps, quittance n°43960, enregistrement n°19301036, Mr Mahjoub Chika, titulaire de la CIN n° 03921607 délivrée le 09/02/2001, domicillé à rue Elhamam n°9 Ksour Essef Mahdia, a loué à Mr tarek El Ouhichi, titulaire de la CIN n° 09446728 Délivrée le 29/07/1993, domicilié à rue Sidi Abdel Rahmane Ksour Essef Mahdia

La totalité d'un fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels consistant en l'exploitation d'un café 1ére catégorie de deux étages et un restaurant, sis au rue

Massinissa Salakta 5126 Ksour Essef Mhdia, moyennant d'une mensualité de quatre mille dinars payé chaque mois.

Les oppositions éventuelles doivent avoir lieu dans un délai de vingt jours à compter de la date de Parution du présent avis au J.O.R.T

Cette annonce a été publiée au journal echourouk le 27-09-2019.

2019S01076FCCC3

Location d'un fonds de commerce «gérance libre»

Suivant contrat de location enregistré à la recette des finances rue Victor Hugo Sousse le 25-09-2019 quittance n° M064219 n°d'enregistrement 19302701, la société Touristique et Balnéaire Karawan titulaire de registre national des sociétés n° 00004725A a loue la totalité du fonds de commerce du restaurant dénommé smart management ayant pour activité: animation touristique et prestation de services et nourriture et boissons alcoolisées, situé dans le complexe hôteliel de l'hôtel Karawan, route touristique, Avenue Hédi Chaker, Sousse, d'une superficie de 132 m2, à Monssieur wajih braham, demeurant à 5 rue Med Akhal khezama est - Sousse, titulaire de la CIN n°05562222, pour une durée de deux ans, commençant le 01 -09- 2019 et finissant le 31-08 -2022 avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Cette annonce est parue au journal le quotidien le 29 septembre 2019.

2019S01089FCCC3

Location des locaux commerciaux

Suivant l'acte de vente daté le 05/03/2019 enregistré à la recette des finances de Midoun le 18/03/2019 sous le n°19200910 reçu n° M020852, Monsieur Ahmed ben Salem ben Mohamed Boussobaa titulaire de la CIN 05717667 délivrée le 27/04/2017 a loué ses locaux commerciaux sis à la rue d'environnement Midoun Djerba ayant pour activité principale «café et pizzaria» avec tous ses éléments physiques et moraux à Monsieur Hassen ben Mohamed Elhedi Zendah titulaire de la CIN n°O5071117 délivrée le 03/12/1996.

Pour ceux qui ont une opposition ils doivent s'adresser à l'adresse de ce fonds dans le délai de 20 jours à partir de la publication de cette vente au JORT.

Cet extrait a été publié au journal «Echourouk» le 16/07/2019 en arabe page 20 et au journal «Le Quotidien» en français page 10.

2019M00347FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 21/09/2019 enregistré à la recette des finances de Médenine le 23/09/2019 quittance n° M092220 enregistrement n° 19303326, Monsieur Naceur ben Abdallah Gamoun titulaire de la CIN n° 05777083 délivrée à Tunis le 04/01/2019 et du MF n° 1585433/D a loué à Madame Aicha Radia bent Mohamed Mosbah titulaire de la CIN n° 05762289 délivrée à Tunis le 29/03/2019 la totalité du fonds de commerce exploité d'un café dit «café Expresso» dont le local sis à la cité Almaarifa rue de l'environnement Médenine Nord Médenine RC : A20195482018 pour une durée d'une année renouvelable.

Les oppositions seront acceptées à partir de la publication du présent avis au JORT pour un délai de 20 jours au cabinet d'avocat Maître Abdelmajid Anz ayant son étude à la rue 02 Mai Médenine.

Avis publié aux journaux le Quotidien et Echourouk du 26/09/2019.

2019M00350FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Constitution d'une association sportive

Dénomination : Association de badminton place leader

Siège : 5 place leader école préparatoire place leader

Spécialité : Badminton

Activité : Former et encadrer des jeunes, développer leurs compétences physiques et techniques et améliorer leurs conditions physiques et mentales.

Direction :

Jalila ben Ali Jouini : Président

Hichem Hammami : Secrétaire général

Imed Kchirif : Trésorier

2019T01353APSF1

Constitution d'une association

- Dénomination : IRADA

Siège social : 5 rue d'Algérie, 2éme étage, DenDen (route El Kef) ,2011 Manouba

Objet : à caractère général

Objectif : organiser des activités de développements Sociaux, culturels, solidaires

Educatives, Scientifiques, Environnementales, des loisirs et des actions de sens.

• Président de l'association : Mme Juini Khira

- Secrétaire général : Mr Sammari Fakhreddine

- Trésorier : Mr Gharbi Taoufik.

2019T01356APSF1

Avis

Nom : Hrisa Sports

Local : 08 rue l'amphithéâtre

Présidente : Nouha Abroug

Membres : Niffre Abdelhak, Niffer Abderahmen, Farouk Zammouri.

L'objectif : Encadrement et formation Sportive

Activité : Vélo, Sport Aéronautique, Sports de montagne

2019T01369APSF1

Amicale des agents de la commune chrifet boucharray

- Dénomination : Amicale des agents de la commune chrifet boucharray

- Siège : Cité de logement populaire chrifet.

Code postal : 8051

- Objet : l'amicale a pour but le regroupement de l'ensemble du personnel en vue du développement des relations amicales, des activités sociales et de bienfaisance, de coopération et de loisirs, notamment les activités culturelles et sociales.

- Membres constitutifs :

1- Fares ben Filani : président

2-I men Mathlouthi : trésorière

- Accusé de réception : RR207796023TN.

2019R02252APSF1

Constitution de Syndic

Suivant PV du 29/06/2019 enregistré à la recette des finances lac le 31/07/2019 sous n°19805351 quittance n° 7078534 décidé constitution syndic:

- syndic palmier du lac

- Siège : Lac 2

- Président : MOUSSER Ben Abdessalem

2019R02254APSF1

Constitution de Syndic de l'immeuble Errayahine

Route de Habana KM 4 Sfax

En vertu du deuxième du procès constitutif du syndic de l'immeuble Errayahine en date 27/01/2018 enregistré à la recette des finances route de Tunis à Sfax en date 08/02/2019 sous le n° 19800401.

II Appert à L'approbation

- Constitution du syndic de l'immeuble Errayahine

- Nomination des membres du syndic

• Mr. Hicham Nasri, CIN N° 0538492, est nommé président du syndic de l'immeuble Errayahine, avec le pouvoir le plus absolu dans la limite de son poste .

• Mr. Ahmed Mehdi, CIN n° 08796712, est nommé trésorier du syndic.

• Mr, Diaa Bouzotina CIN n° 08189529 est nommé membre du syndic.

2019X01214APSF1

Constitution de syndic immeuble yosr route afrane km3 Sfax

Suite PV du 16/09/2019 enregistré à la recette des finances el Ain le 20/09/2019 sous n° reçu M047053

L'organisme suivant a été élu :

• M. Rafie Bouslama, président de l'association

• M. Omar Boukhriss, trésorier

Et trois autres membres

2019X01216APSF1

Constitution d'une association

- Dénomination : Association Sunrise «Lever du soleil »

- Siège Social : 29 Rue Ali Zouaoui 8110 Tabarka

- Objectif :

- Encourager les activités culturelles à Tabarka.

Membres :

Président : Mariem Briki

Secrétaire général : Mahdi El Hamrouni

Trésorier : Issam Bou Saidi

2019C00090APSF1

Constitution d'une association

Dénomination : Association culture et loisir

Sujet : Association culturelle et de loisirs

Siège social : Avenue de L'environnement Redeyef 2120

Objectif : Contribuer à la promotion du tourisme et des activités de loisirs

Président : Kramti Wajih

Trésorier : Kramti Majdi

2019D00102APSF1

Constitution d'une association

Dénomination : Association sport et travail polyclinique CNSS Metlaoui

Sujet : Association sportive et de loisirs

Siège social : Polyclinique CNSS Metlaoui 2134

Objectif : Formation et encadrement du personnel et l'encourager de développer leurs capacités physiques et techniques

Président : Brahmi Faicel

Vice – Président : Nsiri Zied

2019D00103APSF1

Constitution d'une association

Suivant procès - verbal de constat n° 15862 en date du 27/08/2018 établi par le maître Aloiuni Imed huissier notaire et suite à la lettre recommandée en date du 22/07/2019 sous n°RR212454313 TN au secrétaire général du gouvernement et suite à l'accusée de réception une association de nature culturelle - touristique été constitué.

• Nom de l'association : Association ASHAB EL OAAD

• Adresse : Rue Taib Mhiri n° 97 ghomrassen 3220

• Objectif :

Sauvegarder le patrimoine populaire

• Organisation festival et actions culturelles

• Président : Bechir Laswed

• Secrétaire général : Abaza Mostapha

• Trésorière : Sowei Wasila

• Nombre des membres : 03 Membres

2019M00349APSF1

Société d'action culturelle à Menzel El Habib

Formation d'une association

Nom de l'association : Association du travail culturel à Menzel el Habib

Ses objectifs :

• Organiser des événements culturels qui aideront les enfants et les jeunes

• Contribuer au développement social et proposer des valeurs de citoyenneté.

- Adresse : Manzel el Habib 6030 Gabès

• Conseil d'administration :

• Président de l'association : Mourad Saafi

• Trésorier : Khouloud Harb

2019Z00175APSF1

L'association de la Flamme Culturelle

Formation d'une association

Nom : L'association la Flamme Culturelle

Objet : Culturel

- Ses objectifs :

1 - Aider la Maison de la culture à mener des activités culturelles et à travailler pour attirer les groupes de jeunes et les élites culturelles.

2 - Organiser des programmes culturels et récréatifs et des événements qui correspondent aux principes et aux objectifs de la culture nationale et répondent aux aspirations des jeunes, tels que le Forum Tahar Al-Haddad pour la pensée réformiste, le festival d'art mural, le festival des petits musiciens et le festival du cinéma pour enfants.

3 - L'association cherche à développer la culture de l'informatique et de l'internet en activant des ateliers spécialisés et des festivals d'informatique

. Siège : Maison de la Culture El Hamma avenue de l'Environnement· El Hamma 6020

Président : Mahmoud Zouinekh

2019Z00177APSF1

Constitution d'une association sportive

Nom : Running Club Bizerte

Adresse : 20 impasse Ezzouz la corniche Bizerte 7053

Objectifs : Encadrer les jeunes et les inciter à faire du sport

Spécialité : Sport pour toute Structure administrative :

Président : Achraf karbich

Vice-président : Amir salhi

Secrétaire général : Chedli Fouchali

Trésorière : Ibtissem Harrabi

2019W00261APSF1

Constitution d'une association

Nom : L'association Tunisienne d'Improvisation Théâtrale (ATIT)

Adresse : 4, Rue de l'Aigle El Mourouj 2 Tunis 1074

Buts :

- Contribuer à la revitalisation de milieu culturel en diffusant l'art de l'improvisation théâtrale dans toutes les régions de Tunisie.

- Contribuer au maintien de l'identité Tunisienne et à l'ouverture aux cultures

- Contribuer à motiver les jeunes à participer activement à la vie culturelle.

Membres:

- Rayen Gharbi : Président

- Amani Abidi : Trésorière

- Farah Ben Mrad : Secrétaire générale.

2019403182APSF1

Constitution d'une association

Création d'une association : Carthage Sciences and innovation, dont le siège social est 6 rue Cham, 1002 Tunis, BP 247, Cité Mahrajene 1082 Tunis.

Les objectifs de l'association Carthage sciences and innovation :

- Création d'un réseau scientifique en Technologie et en Biotechnologie (Tech-Biotech) rassemblant les chercheurs de renommés en Biotechnologies de l'environnement et en sciences des matériaux.

- Valorisation et mise à la disposition des industriels des recherches finalisées réalisées par les membres du réseau.

- Accompagnement scientifique des jeunes chercheurs dans la préparation des appels aux projets scientifiques internationaux.

- Soutenir les jeunes chercheurs pour la création d'emplois verts innovants et durables.

Les membres du comité directeur :

-Président : Pr. Imed Regaya

- Trésorier : Mr. Faouzi Fakhet

- Vice -Président : Dr. Sofiene Tlili

- Secrétaire général : Dr. Mondher Hachani

2019403184APSF1

Homologation de résolutions

Syndicat de police des frontières

Suivant PV du syndicat de police de frontières n° 01 du 04/09/2019 enregistré à la recette des finances de Tunis sous le n° 19804204 sous n° de quittance 19804482 du 26/09/2019 ont a changé le bureau comme suite :

Secrétaire général : Kais Soussi

Secrétaire adjoint : Fathi Hajjaji

Trésorière : Karima Zammach

2019R02247APSF2

Nomination d'un syndic des copropriétaires

Résidence «CORDOBA» Ain Zaghouen Nord

Nomination de Mme Amel Boussaidi présidente du syndic de la résidence CORDOBA par l'arrêté municipal n° 2468 de la municipalité du Kram approuvant l'assemblée générale des copropriétaires du 09 février 2019.

2019R02253APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Poursuivant : Sté Attijari leasing (Ex Sté générale de Leasing), S.A en la personne de son représentant légal, R.C n° B125651997, ayant élu domicile à l'Arab Debt Recovery (A.D.R), en la personne de son représentant légal, son siège au 5, rue Talleyrand - 1002 Tunis.

Avocat Poursuivant: Maître Mohamed Samir Abdellah, Avocat à la cour de cassation, Imm.« l'étoile du nord» - Bloc B - Centre urbain nord -1004 Tunis, M.F : P/A/0186707G.

Parties Saisies : Les héritiers de Hédi Mejbri, C.I.N .n°: 03442012 en date du 25/02/1994, demeurant à la rue de l'Irak - Galaxy 2000 - Tour A - 5ème étage - Tunis, qui sont :

1 - Sa mère : Mbarka bent Nacer ben Masood ben Saidane (C.I.N inconnue)

2 - Sa veuve : Zohra ben Hassan ben Ali ben Masood ben Saïdane, C.I.N n° 00340797

3 - Et ses fils : Kais, C.I.N n° 08712531

4- Manél, C.I.N n° 09005954

5 - Fares, C.I.N n° 14756017

Parts indivises à vendre : des parts indivises du T.F n° 68961 Tunis dénommé "El Baraka" d'une superficie globale de 730 m 2 situé à Jebal Lahmer - délégation El Omran-Tunis. Les parts sont de 651 parts correspondants à 651 m 2.

Elle consiste en un terrain de forme carrée à usage d'habitation avec un début de travaux de construction et se trouvant dans une cité d'habitation populaire et non aménagée.

Les parts immobilières sont limitées au nord-est par la parcelle n° D13 et au nord-ouest par le T.F n° : 37804 Tunis et au sud-est par une rue et au sud-ouest la parcelle n°D15.

Mise à prix : cent cinquante deux mille neuf cent quatre vingt cinq dinars (152.985,000 dinars) majorée des honoraires et des frais légaux.

Date et lieu de la vente : La vente aura lieu Le cinq novembre deux mille dix neuf (05/11/2019) à partir de 9 H du matin, devant la chambre des criées près du tribunal de première instance de Tunis.

La visite du lieu de la vente : Tous les jours, suivant l'horaire administratif.

- Pour de plus amples renseignements, s'adresser à l'étude de l'avocat poursuivant et prendre connaissance du cahier des charges déposé au greffe du Tribunal.

- L'enchérissement ne peut avoir lieu que par voie d'avocat après consignation du tiers de la mise à prix, ou par chèque certifié ou par caution bancaire définitive.

- Pour participer aux enchères, les étrangers doivent être munis de l'autorisation de M. Le Gouverneur compétent.

2019R02241VEPA1

Vente aux enchères publiques

Maître Hajji Jamel

Avocat à la cour de cassation

Av. Léopold Singhor imm. Seltène Azur Sousse

Tel : 73.212.609

Fax : 73.229.592

Mat. Fiscal 806112/L

Le Saisissant : Banque internationale arabe de Tunisie, société anonyme au capital de 170.000.000 dont le siège social est à Tunis, 70-72 avenue Habib Bourguiba immatriculée au registre de commerce de Tunis sous le n° B187881996 matricule fiscale n° 00110F.

Le saisi : Mr Nejib ben Mohamed ben Essgair ben Etaieb , titulaire de la CIN n°06764098 (caution hypothécaire et débiteur), demeurant à la rue du martyr Ahmed ben Belkacem Khalfallah Ouerdanine Monastir.

Avocat poursuivant : Maître Hajji Jamel Avocat à Sousse avenue Léopold Singhor immeuble seltène azur 4éme étage n° 41 Sousse.

Désignation de l'immeuble saisi :

La totalité des parts indivises objet du titre foncier n° 10775 Monastir, d'une superficie de 307 parts de l'immeuble

sise à Ouerdanine dénommé « Essaada », un logement au rez de chaussée de 160 m2 a été construit sur une parcelle clôturée d'une superficie de 231 m2, il se compose d'un hall, salon, une cuisine, deux chambres, une salle de bain et un jardin, l'immeuble est délimitée à l'Est par une parcelle revenant à un voisin, à l'Ouest rue, au Nord une parcelle clôturée revenant au débiteur et au côté Sud la maison de Mohamed Esghair.

Date lieu et l'heure de l'adjudication : Mercredi le 30/10/2019 à la salle des ventes immobilière du tribunal de première instance de Monastir.

Mise a prix : Soixante-sept mille six cent trente dinars (67.630.000).

Visite de l'immeuble : est possible durant les jours et les heures de travail.

Ne peuvent enchérir que les tierces personnes ayant consigné le 1/3 de la mise a prix au moins ou ceux qui sont munis d'un chèque certifié ou d'une caution bancaire.

2019S01083VEPA1

Vente aux enchères publiques

Maître Hajji Jamel

Avocat à la cour de cassation

Av. Léopold Senghor Imm. Seltene Azur Sousse

Tel : 73.212.609

Fax : 73.229.592

Mat. Fiscal : 806112/L

Le saisissant : recette des finances rue Victor Hugo Sousse, sise Avenue de la République Sousse.

Le saisi : Société AIRBEACH, société anonyme MF : N°456317 ZM, sise Rue des palmiers Khézama Est Sousse Tunisie.

Avocat poursuivant : Maître Hajji Jamel Avocat à la cour de cassation sis à Sousse avenue Léopold Senghor immeuble Seltene azur 4ème étage n°41 Sousse.

Désignation de l'immeuble saisi : La totalité de l'immeuble objet du titre foncier n°529774 Nabeul dans la zone touristique Hammamet Connu sous le nom "Sail Hammamet", représentant un hôtel 4 étoiles et contient plusieurs bâtiments construits sur un terrain d'une superficie de 19200 m², divisée en plusieurs parties :

- Partie A, constituée d'un sous sol personnalisé comme une galerie technique, rez-de-chaussée et 3 étages chacun contient 1 Suite 2 chambres et un hall et 7 chambres doubles. Façade Coté Mer : contient un Sous Sol, rez-de-chaussée et 3 étages chacun contient 1 Suite et un hall et 7chambres doubles.

L'hôtel contient également 195 chambres doubles, 390 lits et 190 télévisions.

- Partie B : Coté Parc Piscine ; contient un sous sol, rez-de-chaussée 4 Chambres doubles et 2 étages chacun contient 2 Suites avec une chambre et un salon et 2 Chambres doubles, 3ème étage : 2 Suites avec une chambre et 7 chambres doubles et un salon.

Coté Mer ; contient un sous sol, rez-de-chaussée et 2 étages chacun contient 8 chambres doubles 3ème étage 1 suite avec une chambre et un salon et 2 Petites Suites avec salon intègre dans la Doubles et Chambres 5 chambre et

- Partie C : Coté Parc et piscine ; contient 1 sous sol, rez-de-chaussée contient 8 chambres doubles et 2 étages chacun contient 1 suite avec une chambre et un salon et 7 chambres dont deux Doubles communicantes et 3éme étage ; 3 chambres et 3 suites chacun contient une chambre, salon et une chambre double.

- Coté Mer : un sous sol, rez-de-chaussée contient un bar et une salle de massage, une piscine intérieure, une salle de massage, 1 étage : 7 petites suites avec un salon deuxième étage : 7 chambres doubles, troisième étage : l'appartement du président.

- Partie D : Coté Parc et piscine : Sous Sol, rez-de-chaussée contient équipement de climatisation.

Partie Noble : Entrée au-dessus du porche noble-hall de réception - salon une salle de réunion pour les prestataires invités- salle de stockage de bagages. - Salle des boites de fer. - Distributeur téléphonique, administration - gestion - Bureau de contrôle et comptabilité. - Bureau des comptes et de l'épargne. - Espace dédié aux jeux électroniques. * Premier étage : administration : Bureau du Président Directeur et secréterait. * Deuxième étage : la résidence du gérant et les vestiaires. * Troisième étage : service des employés. * Quatrième étage : le centre de la distribution des chaînes par satellite. * Salle d'équipement d'ascenseur.

- Partie (E). Contient : Sous Sol, Economat, Rez-de-chaussée : contient une grande cuisine. - Premier étage : restaurant du personnel, équipement sanitaire, deux bureaux de maintenance et un entrepôt.

- Partie Noble : Rez-de-chaussée ; Restaurant, Le premier et le deuxième étage au-dessus du restaurant : contiennent 6 chambres doubles et 5 suites et 3 chambres doubles.

- Partie (F) : Rez-de-chaussée boutiques et un restaurant et une salle d'exposition et des conférences.

- Partie (G) : Sous-sol, Rez-de-chaussée et un étage.

-Partie Noble - Rez-de-chaussée contient Grand bar

- Premier étage

- 2ème étage : dédié aux logements et deux suites avec chacune une chambre et une salle et 7 chambres doubles, dont deux doubles communicantes.

- Partie (H) (I) : Espace vert et une partie de la piscine extérieure. - Vaste piscine extérieure. Café au premier étage. - salle de sport - Espace de jeux en plein air. - Grand espace vert en ce qui concerne l'état architectural de l'hôtel, son sol était recouvert de marbre de bonne qualité, la plupart des portes et fenêtres en aluminium étaient achevées et une grande partie du toit du hall était décorée de bois précieux et d'un jardin couvert d'un toit en verre.

Superficie : constructeur :

Partie A : rez-de-chaussée 800 m, étages 240 m²

Partie B : rez-de-chaussée 700 m, étages 2100 m²

Partie C : rez-de-chaussée 600m², étages 1500 m²

Partie D : rez-de-chaussée 460 m², étages 1840 m²

Partie E : rez-de-chaussée 1200 m, étages 1540m²

Partie F : rez-de-chaussée 1470 m²

Partie G : rez-de-chaussée 870 m², étages 1350 m²

Partie H : piscine 800m², forum ; 2400 m²

Espace externe : 8000 m²

- Les sous sol : pavillon 1200 m²

- Les rez-de-chaussée : pavillon (ABCDEG) 4200 m²

- Les rez-de-chaussée pavillon F 1400 m²

- Les étages : 10730 m²

- Piscine : 800 m²

- Forum : 2400 m²

- Espace extérieur : 8000 m²

L'immeuble est limité au Sud la parcelle n°.., du coté Nord la parcelle n°5; à l'Est la parcelle n°3, l'Ouest les parcelles n°4, n°707 et 709.

Date lieu et l'heure de l'adjudication : Lundi le 4/11/2019 à la salle des ventes immobilière du tribunal de première instance de Grombalia.

Mise à prix : Dix-sept millions huit cent quatre vingt un mille quatre cent quarante dinars (17.881.440,000).

Visite de l'immeuble : Est possible durant les jours et les heures de travail.

Ne peuvent enchérir que les tierces personnes ayant consigné le 1/3 de la mise à prix au moins ou ceux qui sont munis d'un chèque certifié ou d'une caution bancaire.

2019S01084VEPA1

Vente aux enchères publiques

La demande de AZZABI Hayet habitant à la rue Mohamed 5 à bembla. titulaire de la CIN 04199168 en qualité de créancier hypothécaire.

Contre la partie saisie : Attia Abdebnajid - habitant à la rue Habib Bourguiba à bembla

Titulaire de la CIN 06750258 à la diligence de Maître klefi Sonia Avocate à la cour de cassation, rue Mohamed Sheim n° 2 Manastir, a été mis en vente toute la maison sise à bembla rue Habib Bourguiba dont les limites : au sud la maison de zouheir jribi à l'Ouest une rue - au nord: une petite rue dont 1.5 m de largeur et 20 m de longueur - et à l'Est les héritiers Jaziri .

La superficie totale de la maison est 85 m2 ; elle se compose de 2 chambres, cuisine, toilette.

Date, heure et lieu de l'adjudication : le 30/10/2019 à 9 heures du matin à la salle d'adjudication au tribunal de 1ére instance de Monastir.

Mise à prix : 42400 dinars.

La visite de l'immeuble, saisi pouvant être tous les jours suivant horaires administratifs pour plus amples renseignements s'adresser à l'étude maître Klefi Sonia avocat du poursuivant à son adresse sise à Monastir rue Mohamed Sheim n° 2 ou au cahier de charges au tribunal de 1ére instance de Monastir.

Remarque : ne pouvant participer à l'adjudication que les personnes qu'auront consignées le 1/3 de la mise à prix et sans consignation pour les copropriétaires.

2019S01087VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Partie poursuivante : la Société Tunisienne de Banque en la personne de son représentant légal demeurant à son siège social sis rue Hédi Nouira Tunis.

Partie saisie Mongia bent Hassen Bouabbena demeurant rue Mohamed Zakama Moknine titulaire de la CIN n° 04029275

- Avocat poursuivant : Maître Adel Mabrouk, route touristique, Hammam Sousse.

Désignation de l'immeuble saisi : la totalité du titre foncier n° 35736 Monastir d'une superficie de 360 m2 dénommé « ESSAADA »sis à Moknine.

- Mise à prix : La mise à prix est fixée à la somme de 871 200 D 000 prix auquel s'ajoutent les frais de l'adjudication.

Date et lieu de l'adjudication l'adjudication aura lieu le mercredi 06/11/2019 à partir de 9 heures à la chambre des criées du tribunal de première instance de Monastir.

- Conditions de visite de l'immeuble :

- Chaque jour de 9 H à 17 H.

2019S01094VEPA1

Avis d'adjudication

Suite à un commandement valant saisie-exécution immobilière

- Le créancier saisissant : Ahmed Ben Belgacem ZIRAOUl, journalier, domicilié à Bir Msikine, Bouhajla Kairouan,

- Le débiteur saisi : Sayed Ben Mohamed HADHRAOUl, journalier, domicilié au Lotissement Tarhouni Bouhajla gouvernorat de Kairouan,

- L'avocat poursuivant : Maître Afef Douzi - avocat de la cour d'appel - étude sise Imm. Harbi Avenue Habib Thameur - Kairouan

- Le bien immobilier objet de l'adjudication :

* Toutes ses parts dans bien immobilier nommé « REBEH » objet du titre foncier n° 63327 Kairouan, de superficie totale d'un Hectare quarante Ares et quatre-vingt onze Centiares (01 ha, 40a, 91ca), qui sont entièrement boisées d'oliviers fructueux et composés de 12 grands oliviers en pleine production au secteur de Bir Msikine Bouhajla Kairouan.

* Toutes ses parts dans bien immobilier nommé «REBEH » objet du titre foncier n° 63325 Kairouan, parcelle n° 3 du plan de lotissement du titre foncier n° 57972 Kairouan, de superficie totale de trois mille cinq cent quatre vingt dix huit mètres carrés (3598 m2), qui sont entièrement boisées d'oliviers fructueux de type Chemlali et composés de 38 oliviers de taille moyenne au début de l'âge de production au secteur de Bir Msikine délégation de Bouhajla gouvernorat de Kairouan.

* Toutes ses parts dans bien immobilier nommé. ROKAIA 29 Il objet du titre foncier n°5172 Kairouan, parcelle n° 104, de superficie totale d'un hectare Quatre-vingt-un ares et soixante centiares (01 ha, 80a, 60ca), qui sont boisées d'oliviers de taille moyenne, au secteur d'EIFath délégation de Bouhajla gouvernorat de Kairouan.

- La mise à prix : Elle est fixée à Cinquante sept mille huit cent trente neuf dinars (57.839,000), hors les frais et taxes honorés qui seront annoncés le jour de l'audience.

Date de l'adjudication et le tribunal devant lequel l'adjudication aura lieu :

L'adjudication aura lieu le lundi, 21/10/2019 à la direction des ventes immobilières du tribunal de première instance de Kairouan à partir de neuf heures du matin.

Visite : Le bien immobilier peut être visité à tout moment, Pour plus de renseignements, contactez l'étude de l'avocat poursuivant ou le greffe du tribunal de première instance de Kairouan où les cahiers des charges sont tenus.

Remarque : Les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat et ne peuvent y prendre part que les personnes ayant consigné ou moins le tiers de la mise à prix à la caisse des dépôts et des consignations, ou ayant présenté à cet effet un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable.

2019S01103VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière d'un immeuble immatriculé

Avocat poursuivant : Maître Chakroun Mondher avocat à la cour, sis à Sfax, avenue de l'année, Imm. laadhar 1er étage.

Partie poursuivante : Société Tunisienne de recouvrement des créances STRC, représentée pour cette fin par son D. G dont le siège social est à 52 avenue Lhabib Bourguiba 1001 Tunis, inscrite au registre de commerce du tribunal de 1ére instance de Tunis sous le n° B196131999, Matricule fiscal n° 719413J .

Partie poursuivie : Société « la pierre fabriquée » SPF S.A.R.L, représentée par son gérant, son numéro au R.C est inconnu, sis à Gabès route de Médenine km 1 (en sa qualité de débitrice).

Partie saisie :

Ennafti ben abdessamad ben dhaou elhemidi, agriculteur, demeurant à 4 rue Ali ben jilani ben nasser Gabès (en sa qualité de caution hypothécaire).

Propriété à vendre : La totalité de l'immeuble objet du titre foncier n°1296 Gabès dénommé « Essaada 203» situé au bord de la route entre rue Ali ben Jilani ben Nasser et une autre me délégation de Gabès ville gouvernorat de Gabès d'une superficie de 326 mètres carrés.

L'immeuble consiste en un terrain sur lequel se trouve un bâtiment formé de 3 appartements avoisinés. Le premier se compose d'une véranda, un salon, deux chambres, un hall où se trouve une kitchenitte une salle d'eau et un espace non couvert dans la partie ouest et un escalier extérieur conduisant à la surface. Le deuxième appartement contient un salon, une chambre, une cuisine, une salle d'eau et un hall non couvert dans le coin sud-ouest. Quant au' troisième appartement on y trouve une véranda, deux chambres, un salon, une cuisine, un hall, une salle d'eau et un espace non couvert du coté ouest.

L'immeuble est limité au sud par Magid gheriani le long de 8.99m, la limite est par la suite inclinée le long de 16.81m à l'est par une voie publique rue Ali ben jilani Nasser le long de 12.52m, au nord par Salem ben Nasser el Habassi le long de 16.99m, et à l'ouest par une rue son nom le long de 17.39m. La superficie de l'immeuble est de 326 mètres carrés dont 279m2 surface couverte.

Mise à prix : elle est estimée à deux cent sept mille sept cent dinars (207.700d.000) frais de l'adjudication en sus.

Date et lieu de la vente : La vente aura lieu le lundi 04/11/2019 à la salle

des ventes immobilières du tribunal de première instance de Gabés sis à Gabés à partir de neuf heures du matin.

Visite de l'immeuble : Elle se fait tous les jours de la semaine pendant les heures du travail. Pour plus de renseignements tout intéressé peut s'adresser à l'avocat poursuivant maître Mondher Chakroun dont l'adresse de son cabinet ci-dessus indiqué ou au greffe du tribunal de première instance de Gabés où est déposé le cahier des charges. Nul ne peut se porter enchérisseur sans consigner le 1/3 de la mise à prix ou présenter à cet effet un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable. Les étrangers qui veulent participer à l'adjudication doivent au préalable avoir l'autorisation du gouverneur de Gabès -L'enchère se fait sur la base du prix d'adjudication évalué à deux cent sept mille sept cent dinars (207.700d.000).

- Les enchères sont obligatoirement portées par l'intermédiaire d'un avocat.

2019X01217VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Cabinet de Maître ben Brahim Salma

Avocat à la cour d'appel

Av. de la révolution Menzel Temime

Créancier monsieur Imed ben Abderrahmen Belghith CIN n° 04799356 domicilié à l'Ariana, avenue Elbehi Ladghem n° 10, Ennasr 2.

Débiteur saisi : Monsieur Mohamed Ali ben Habib Bacha, Belghith CIN n° 00331877 domicilié à la rue Ibn Aljazzar n°105 Kélibia, gouvernorat de Nabeul, et à la route touristique Chatt Mariem, gouvernorat de Sousse.

Avocat poursuivant : Maître ben Brahim Salma, avocate à la cour d'appel Av de la révolution Menzel Temime.

Immeuble saisi : (suivant description de l'expert) la totalité de 3888 mm objet du titre foncier n°39155 Tunis constituée par la parcelle n°A.610, sis à Machiekhet Menzel Temime, gouvernorat de Nabeul.

Mise à prix : cent cinquante cinq mille cinq cent vingt dinars (155.520.000d).

Date et lieu de la vente : la vente aura lieu le lundi vingt huit octobre (28/10/2019) à la salle des Criées au tribunal de 1er instance de Nabeul à partir de 9 h du matin.

Visite de l'immeuble mis en vente : tous les jours, pendant les heures du travail.

Observations :

1) Pour participer aux enchères, les étrangers doivent obtenir L'autorisation préalable de Mr le gouverneur de Nabeul,

2) Tout participant aux enchères doit consigner le (1/3) au moins de la mise à prix et ce à la caisse des dépôts et consignations de la recette Des finances de Nabeul.

3) Chaque enchérisseur doit se faire présenter par un avocat.

4) Pour prendre connaissance du cahier des charges, s'adresser au Greffe de la chambre des saisies immobilières au tribunal de 1éreInstance de Nabeul ou au cabinet de l'avocat poursuivant, Maître ben Brahim Salma, pendant les jours et heures ouvrables.

2019N00555VEPA1

Vente aux enchères Publiques sur saisie Immobilière

Poursuivant : Ali ben Ahmed Arif titulaire de la C .I.N n°03817111 délivrée le 23/07/1994 habite rue Sidi Jaber Mahdia.

Partie saisie : Rafik ben Ahmed Arif titulaire de la C.I.N n°03864033 délivrée le 07/08/2002 habite rue Sidi Jaber Mahdia.

Avocat poursuivant : Maître Dalila Jemmali avocat C.I.N n°08260907 délivrée le 25/05/2009 avenue Habib Bourguiba Mahdia.

Immeuble Saisi : Un local d'habitation traditionnel, se trouve dans une cité donné sur rue sidi Jabeur Mahdia, se compose d'une SKIFA de deux parties, deux chambres ouvrent sur un Hall, une cuisine, un Cellier, un douche et une salle d'eau, délimitée au Nord les Héritiers du Mohamed Aloulou, EST Hériter Mohamed El mokni puis Mohamed Elzwari chacun dans une partie, SUD une cité ou l'ouverture de local et Héritiers Salem Gharred chacun dans une partie et à l'est Hassen Fath Allah.

Mise à Prix : est fixée à cent mille cent cinquante dinars (100150.000).

Date et lieu de l'adjudication et conditions de participation aux enchères : Lundi le 04/11/2019 devant la CHAMBRE DES VENTES immobilières auprès du tribunal de 1ère instance de Mahdia A partir de 9H du Matin. La participation n'est possible que par l'intermédiaire d'avocat et qu'après consignation du 1/3 du montant de la mise à prix.

Visite de l'Immeuble : la visite peut s'effectuer tous les jours de la semaine et tout au long de la journée.

2019I00114VEPA1

Vente aux enchères publiques

après réduction de 40% de la mise à prix

Etude Maître Mohamed REKIK Avocat à la cour

Tel : 71 723 999

MF 0760056 W

Poursuivant : Arab Tunisian Lease, en la personne de son représentant légal

S.A dont le siège social est à Ennour Bulding C.U.Nord Tunis R C n° B1157711996.

Partie saisie : Mr Mounir ben Belgacem Khiri , son domicile est à la rue el Akhaa Raoued Ariana CIN n° 05079194 MF 0357328A

Avotat poursuivant : Maître Mohamed Rekik 29 avenue de l'indépendance Ariana Bureau B 312.

Immeuble à vendre : La totalité de 358,96 / 1365794 parts indivises de l'immeuble objet du titre foncier n° 53717 Ariana dénommé « Massif» sis à Raoued Ariana constituants 358,96 m2 sur lesquelles il a été construit un immeuble clôturé sans porte qui comporte une chambre, une cuisine et une salle d'eau. Le toit en dalle, le pallier en parterre, les mures en briques. Il n'est pas équipé d'eau et d'électricité.

Mise à prix : 27.861,897 DT après réduction de 40% majorée de 3.696,926 D à titre de frais de procédure.

La visite de l'immeuble : Tous les jours de la semaine

Date et lieu de vente : La vente aura lieu le lundi 11/11/2019 à partir de 9 heures à la chambre des criées auprès de tribunal de première instance de l'Ariana.

2019403114VEPA1

Vente d'un immeuble par licitation

Cabinet Maître Amel EL MEkki

Avocate près de la cour de cassation

37 Rue Hasdrubal 1002 Tunis

Téléphone : 71.280.366/98.631.888

1/ parties poursuivantes : Madame Emna ben Ayed, femme au foyer de nationalité Tunisienne, demeurant 04 rue Hédi Laabidi Ariana propriétaire et Madame Dorra ben Ayed, femme au foyer, de nationalité Tunisienne, demeurant 4 rue Hédi Laabidi Ariana, propriétaire.

2/Partie poursuivie : Madame Zohra ben Ayed, femme au foyer, de nationalité Tunisienne, demeurant résidence El Hana Cité Hédi Nouira Ariana, propriétaire.

3/Avocat poursuivant : Maître Amel EL Mekki, avocate près de la cour de cassation, demeurant au 37 rue Asdrubal 1002 Tunis, matricule fiscal 788176Z.

4/ Immeuble objet de la licitation : l'immeuble immatriculé sous le numéro 32089 Ariana, appelé villa Ezzouhour situé à Borj Baccouche Ariana au numéro 29 avenue Hbib Thameur, propriété des dames : Emna, Dorra et Zohra ben Ayed.

L'immeuble est constitué d'un terrain de 700 m² contenant une maison avec sous-sol et rez de chaussée avec une distance de retrait de tous les côtés. L'immeuble contient également un garage sur la façade gauche, ainsi qu'un cellier sur le côté arrière gauche.

Le sous-sol est composé d'un grand espace accessible par des escaliers extérieurs se trouvant à l'arrière de la maison et il n'est pas exploité en ce moment alors que le rez- de-chaussée contient : Une terrasse frontale couverte, un hall carré, un salon, 3 chambres à coucher, une cuisine, une salle de bain et de WC. La totalité de la partie couverte du rez de chaussée est de 182 m² et c'est la même superficie du sous – sol.

La superficie du garage et du scellier est de 46 m² d'où une superficie couverte globale de 410 m². L'ensemble des parts sont divisées comme suit : 233,04965 parts propriété de Madame Emna Ben Ayed, 158,2636 parts propriété de Madame Dorra ben Ayed et 808,8346 parts propriété de Madame Zohra ben Ayed à savoir une totalité de 700 parts.

5/ Mise à prix : Six cent trente six mille dinars 636.000.000 DT frais taxés par le tribunal en sus.

6/ Date et lieu de la vente : le lundi quatre novembre deux mille dix neuf (04/11/2019) à 9h du matin devant la chambre des criées du TPI de l'Ariana.

7/ Visite de l'immeuble : tous les Jours aux horaires administratifs.

2019403177VEPA1

Vente aux enchères publiques

Il sera procédé devant la chambre des adjudications immobilières au tribunal de première instance de Grombalia à 09h.00 du matin et ce qui suit du lundi 04 novembre 2019 (04/11/2019) à la vente aux enchères du bien immobilier ci-après indiqué selon les conditions ci-après étalées :

1- Créancier saisissant : La banque El Baraka Tunisie au nom de son représentant légal société anonyme inscrite au registre de commerce au tribunal de première instance de Tunis sous le n°B137451996 matricule fiscal : FPM 031041 sise au 88 avenue Hédi Chaker Tunis élisant domicile au bureau de son avocat Maître Mohamed Kemicha avocat à la cour de cassation dont l'étude est sise au 01 rue Taieb Mehiri Kairouan (en sa qualité de créancier saisissant)

2- Débiteur saisi : Société Lina Peint au nom de son représentant légal société à responsabilité limitée sise à la route nationale n°1 Manaret el Hammamet 8056 gouvernorat de Nabeul inscrite au registre de commerce au tribunal de première instance de Nabeul sous le n°B078062013 matricule fiscal : 12800177Z

3- L'avocat poursuivant : Maître Mohamed Kemicha Avocat à la cour de cassation dont l'étude est sise au 01 rue Taieb Mehiri Kairouan titulaire du matricule fiscal n°000/P/A765060N.

4- L'immobilier saisi :

L'intégralité des 2156.484 des parts indivises du bien divisé en 9953 parts objet du titre foncier n°594772 Nabeul dénommé «Naser 417» sis à Mashiakhet Bir Bouragba délégation de Hammamet gouvernorat de Nabeul destiné à l'habitation composée de la parcelle 655 (dont la propriété revient au débiteur saisi selon la référence d'inscription du 30-05-2018 -dépôt Nabeul volume 18/01 n°5156).

Les parts objet de la saisie consistent en un terrain dont la superficie est égale à 2156.484 m2 boisé de quelques oliviers sur lequel il est édifié quelques anciennes constructions tells que un puits abandonné, une maison délabrée situé à la zone de Yasmine Hammamet qui jouit d'une grande importance touristique et il s'agit bien d'une zone aménagée.

5- Prix initial : la valeur de l'immobilier objet de la vente aux enchères est estimée à un million deux cent quatre-vingt-treize mille et huit cent quatre-vingt-dix dinars et 400 millimes (1.293.890.400 dinars) considérée en tant que valeur initiale de mise à prix.

6- Constat et visite de l'immobilier :

Le bien immobilier peut être visitée pendant les horaires administratifs et pour plus d'informations, veuillez contacter le bureau de Maître Mohamed Kemicha avocat dont l'étude est sise au 01 rue Taieb Mehiri Kairouan ou le greffe du tribunal de première instance de Grombalia où il a été déposé le cahier des charges.

Les enchères ne peuvent être faites que par un avocat et celui qui est intéressé par l'achat doit consigner un tiers du prix initial au moins ou fournir un chèque certifié ou fournir une garantie bancaire.

2019403189VEPA1

Vente aux enchères publiques

Sur saisie immobilière étude maître el Arbi Zarrouk

Avocat près la cour d'appel

48 Rue d'Iran, Tunis 2éme étage bureau 7

TEL : 55611011

MF : 1191497/H/P/000

Partie poursuivante :AMEN BANK, société anonyme, agissant par son représentant légal, dont le siège social est à Tunis Avenue Mohamed V, immatriculé au registre commercial au tribunal de première instance de Tunis sous le n° B 176041996.

Partie saisie : Slahddine Khahloun, titulaire de la CIN n° 01628870, domicilié à 04 rue Bayrût Manzel Temim - Nabeul.

Avocat poursuivant : Maître el Arbi Zarrouk, 48 rue d'Iran, Tunis 2éme étage bureau 7.

L'immeuble saisi : La propriété dénommée «Cherak Msika» objet du titre foncier n° 23259 Ben Arous, consiste principalement en un terrain agricole non planté rectangulaire. La façade principale de la dite propriété est au bord de la route locale goudronnée liant Mahamdia et Sidi Fraj perpendiculaire à la route principale n° 3 liant la capitale et Zaghouane en passant par Mhamdia. Elle se situe à Ouet Mhamdia (sur une distance de 8 km en passant par la route principale n° 3 du centre ville) et au sud ouest de la capitale (sur une distance de 20 Km du centre ville) en passant par la route numérotée «intermédiaire n° MC37» liant le capital à la ville d'el Fahs vers Ie Sud Ouest. Elle est d'une superficie de 46490 m2. La propriété est composée à l'intérieur de deux parties différentes en prenant en considération l'exploitation effective, une première partie composant la façade de la propriété dallée par débris artificiel étalant sur une superficie de 1har et demi exploité pour une activité non agricole (quasi industrielle) réservée pour les locaux administratifs et pour un grand atelier de maintenance des grandes mécaniques. Une deuxième partie au fond de la propriété du sud Ouest qui consiste en un terrain agricole labourer. Les établissements dans la première partie se constituent de trois blocs. A droite de l'entrée on trouve l'administration d'une superficie de 109 m2 ainsi qu'une autre construction multifonction englobant un foyer pour les ouvriers, Un bloc sanitaire, vestiaire, des chambres pour diverses exploitations et une extension sur une superficie couverte de 231 m² non achevé. On trouve aussi des débuts de travaux au premier étage ainsi qu'un atelier de maintenance sur une superficie de 450 m2.

Mise à prix : La mise à prix du terrain est fixée à un million cinq cent quarante trois mille et trois cent quarante dinars (1.543.340,000 dinars)

Date et lieu de la vente : La vente aura lieu jeudi le 31/10/2019 à 9 heures du matin et suivant à la chambre des criées au tribunal de première instance de Ben Arous sis à Chouchet Radés Ben Arous -La participation aux enchères ne peut se faire que par le biais d'un avocat et sur consignation du 1/3 du montant de la mise à prix ou la présentation d'un chèque certifié portant ledit montant, ou encore une garantie bancaire irrévocable dudit montant. Pour les étrangers il faut, le cas échéant, en outre, obtenir l'autorisation préalable du gouverneur.

- La visite de l'immeuble peut se faire durant la semaine tout au long de la journée.

Pour d'amples renseignements contacter l'Avocat poursuivant ou le tribunal de première instance de Ben Arous.

2019403194VEPA1

Avis aux créanciers

Avis de distribution

Monsieur le greffier de la chambre de distribution de deniers du tribunal de première instance de Grombalia avise les tiers qu'il sera procédé à la distribution de la somme de 22.132.500,000 DT consignée à la trésorerie générale de Tunisie le 14-9-2018 suivant la quittance n° R067579 suite à la requête présentée par Maître Mohamed Maher Snoussi au nom de Banque de l'habitat contre la partie saisie la société Marine Life

Une affaire de distribution de deniers est enrôlée sous le n° 85.

Par conséquent et sous plein de forclusion, tout créancier éventuel doit déposer les preuves de sa créance au Greffe du Tribunal sus-cité dans un délai n'excédant pas 30 jours à partir de la date de la publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

L'article 468 du Code de Procédure civile et commerciale dispose :

«Dans les trente jours de la publication au Journal Officiel de l'insertion ou de la réception de la lettre recommandée, tout créancier qui entend participer à la distribution des deniers doit à peine de forclusion, produire ses titres de créance au Greffe du Tribunal, avec une demande de collocation faite sous la constitution d'un Avocat en l'étude duquel domicile est élu de droit pour le produisant .Cette demande énoncera les causes de préférence de la créance s'il y a lieu.

Les dispositions du présent article doivent, à peine de nullité, être rappelées dans les avis, insertions et sommations prévus aux deux articles précédents».

2019403185VEPA2

Avis aux créanciers

Suite au jugement émanent du tribunal de 1ère instance de Manouba le 06/12/2016 sous le numéro 7754, il a été décidé la liquidation d'un fonds de commerce et la nomination de Mr Mustapha REZG comme liquidateur pour la réalisation des travaux de la liquidation.

Tout créancier est invité à déclarer sa créance et produire les justificatifs au siège de liquidation sis au 29, Avenue de Ghana, Tunis, dans un délai d'un mois à partir de la parution du présent avis au JORT.

2019403190VEPA2

Avis aux créanciers Changement de liquidateur d'une société

Société ELECTRA SERVICE SUARL

RC : B0247202004

MF : 601717/B/A/M/000

Suite à l'ordonnance sur requête émanant du tribunal de 1ère instance de Ben Arous le 15/07/2019, qui a mis fin à la mission de liquidateur de la société ELECTRA service Monsieur Lotfi. Njimi a été remplacé par le liquidateur Mr Mustapha REZG, en lui accordant tous les pouvoirs.

A cet effet le liquidateur invite tous les intéressés à prendre contact avec lui pour toute affaire concernant cette société à son bureau sis au 29, Avenue de Ghana Tunis.

2019403191VEPA2

Avis aux créanciers

Changement de liquidateur d'une société

Société SADCA de conserves alimentaires SA

RC : B122461999

MF : 0001770 S

Suite à l'ordonnance sur requête émanant du tribunal de 1ère instance de Ben Arous le 15/07/2019, qui a mis fin à la mission de liquidateur de la société Sadca de conserves Alimentaires

Monsieur Lotfi Njimi a été remplacé par le liquidateur Mr Mustapha REZG, en lui accordant tout les pouvoirs.

A cet effet le liquidateur invite tous les intéressés à prendre contact avec lui pour toute affaire concernant cette société à son bureau sis au 29, avenue de Ghana Tunis.

2019403192VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Société franco Tunisienne d'énergie nouvelle SOFTEN

S.A. au capital de 4001 544 Dinars

Z.I, rue des sciences - Grombalia registre national des entreprises : 0539181K

Convocation de l'assemblée générale ordinaire

Le Président du conseil d'administration invite les actionnaires de SOFTEN a assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le mercredi 23 octobre 2019 à 15H00 au siège de la société à Grombalia en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

• Nomination de nouveaux administrateurs.

• Questions diverses.

2019T01368SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société Palliser SA

Société Anonyme

Capital de 1.458.000 Dinars

Siège social : 61 rue Mohamed Manachou- Tunis

RC : 002293N/A/M/000

Les actionnaires sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire de la société Palliser SA, le samedi 26 octobre 2019 à 9h00 qui se tiendra au siège social de la société sise à 61, rue Mohamed Manachou, Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport d'activité du conseil d'administration relatif à l'exercice 2018

- Lecture du rapport général de monsieur le commissaire aux comptes

- Examen et approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2018 et quitus aux administrateurs

- Affectation des résultats

Tous les documents relatifs à cette assemblée sont à votre disposition au siège de la société.

2019T01370SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire du Jeudi 24 Octobre 2019

Société Tunisienne d'Aviculture

SOTAVI

Société Tunisienne D'aviculture Sotavi

Société anonyme au capital de 5.460.000 Dinars

Siège social : Avenue de la Jeunesse Borj-Cédria Ben Arous

Identifiant unique: 12572 V/P/M/000

N° d'affiliation à la CNSS : 66575-33

La Société Tunisienne d'Aviculture (SOTAVI) à l'honneur d'inviter ses actionnaires à assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le Jeudi 24 Octobre 2019 à 10 H du matin au siège de la société, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Entérinement du retard de la tenue de l'assemblée générale

2- Lecture du rapport du conseil d'administration concernant l'activité de la société pour l'exercice 2017

3- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes de l'exercice 2017

4- Approbation des états financiers de l'exercice 2017

5- Approbation des conventions réglementées prévues par l'article 200 et suivant du code des sociétés commerciales

6- Affectation du résultat de l'année 2017

7- Détermination des jetons de présence des membres du conseil

8- Quitus aux administrateurs

9- Approbation de la nomination d'un membre du conseil d'administration.

2019R02242SANB3

Société immobilière de la gare

Société anonyme

RC Tunis n° B175091997

MF n°02052X/P/M/000

Siège social : 25 Avenue de la Liberté 1002 Tunis

Les actionnaires de la Société immobilière de la Gare, sont convoqués en assemblée générale extraordinaire le 11 novembre 2019 à 09.00 heures au siège social, ordre du jour :

1) Décision de l'assemblée générale extraordinaire pour procéder à la cession de tous les biens immobiliers appartenant à la société appartements et locaux objet du titre foncier n°92323 Tunis.

2) Attribution d'un pouvoir pour la réalisation de la cession de tous les biens immobiliers appartenant à la société.

2019R02255SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Date : 24 Octobre 2019 à 10h00

Société AERO TUNISIA S.A.

Société anonyme au capital de 4 365 000 Dinars

Siège social : Z.I. Hammam Zriba – 1152 Hammam Zriba

Matricule fiscal : 1184617E/A/M/000

Registre du commerce : B0613032011

Messieurs et Mesdames les actionnaires de la société AERO TUNISIA S.A., vous êtes invités à assister à l'assemblée générale extraordinaire qui aura lieu le jeudi 24 octobre 2019 à 10h00 au siège social de la société sis à Zone Industrielle Hammam Zriba - 1152 Hammam Zriba, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

1- Statuer sur la continuité d'exploitation de la société conformément aux dispositions de l'article 388 du code des sociétés commerciales;

2- Pouvoirs pour formalités.

2019U00060SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Société d'investissement du Groupe STB

«STB INVEST»

SA au capital de 36.000.000 DT

34, Avenue Hédi Karray -Cité des Sciences-1004 Tunis

Identifiant unique 0341552A

MF 0341552A/P/M/000

Messieurs les actionnaires de la société d'investissement du Groupe STB «STB INVEST» sont invités à se réunir en assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le Mardi 03 décembre 2019 à 11H00 au siège de la STB, rue Hédi Nouira-Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1 - Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration;

2- Examen du rapport du commissaire aux apports;

3- Examen du rapport spécial du commissaire aux comptes;

4- Examen et adoption du projet de fusion;

5- Augmentation du capital de 3.351.980 Dinars ;

6- Affectation de la prime de fusion ;

7- Modification de l'article 6 des statuts ;

8- Désignation des membres du conseil d'administration;

9- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités de dépôt et de la publicité.

Les documents prescrits par la loi et destinés à la présente Assemblée Générale extraordinaire sont mis à la disposition des actionnaires au siège de la société durant le délai légal.

2019403178SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

société « SOFI ELAN » SICAF

SA au capital de 5.000.000 DT

34, rue Hédi Karray – cité des sciences - 1004 Tunis

Registre de commerce Tunis B113621996

M F : 000MN492809V

Messieurs les actionnaires de la Société « SOFI ELAN» SICAF sont invités à se réunir en assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le Mardi 3 décembre 2019 à 10H00 au siège de la société Tunisienne de Banque, rue Hédi Nouira - 1001 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration.

2- Lecture et examen du rapport du Commissaire aux Apports.

3- Lecture et examen du rapport spécial du Commissaire aux Comptes.

4- Examen et adoption du projet de fusion.

5- Dissolution sans liquidation de la société « SOFI ELAN» SICAF.

6- Délégation de pouvoirs.

Les documents prescrits par la loi et destinés à la présente assemblée générale extraordinaire sont mis à la disposition des actionnaires au siège de la société durant le délai légal.

2019403179SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Article 276 du code des sociétés commerciales

«SOCIETE D'EQUIPEMENT AERONAUTIQUE LATELEC» SEA LATELEC

Société anonyme - non résidente

Capital social : 5.200.000 dinars

Siège social : 13, rue Impasse n°5- Zone industrielle Charguia 1 -2035 Tunis - Carthage

Identifiant unique : 0614941B

Le conseil d'administration tenu le 26/09/2019, convoque les actionnaires de la société à l'assemblée générale ordinaire devant se tenir le lundi 21 octobre 2019 à 11 Heures au siège social, avec comme points à l'ordre du jour :

1/ Ratification du retard dans la tenue de l'assemblée;

2/ Examen et approbation du rapport du conseil d'administration sur la gestion de l'exercice clos au31/12/2018;

3/ Lecture du l'apport général et du rapport spécial du commissaires aux comptes et approbation des états financiers au titre de l'exercice clos au 31/12/ 2018;

4/ Approbation de conventions réglementées;

5/ Affectation des résultats de l'exercice clos au 31/12/2018;

6/ Quitus aux administrateurs;

7/ Renouvellement du mandat des administrateurs;

8/ Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes;

9/ Pouvoir pour formalités.

2019403180SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Article 276 du code des sociétés commerciales

«SOCIETE D'EQUIPEMENT AERONAUTIQUE : LATELEC»

SEA LATELEC

Société anonyme - non résidente

Capital Social : 5.200.000 dinars

Siège social : 13, rue impasse n°5 Zone industrielle Charguia 1 -2035 Tunis -Carthage

Identifiant unique : 0614941 B

Le conseil d'administration tenu le 26/09/2019, convoque les actionnaires de la société à l'assemblée générale ordinaire devant se tenir le lundi 21 octobre 2019 à 10 Heures au siège social, avec comme points à l'ordre du jour :

1/ Ratification du retard dans la tenue de l'assemblée;

2/ Examen et approbation du rapport du conseil d'administration sur la gestion de l'exercice clos au 31/12/2017 ;

3/ Lecture du rapport général el du rapport spécial du commissaires aux comptes et approbation des états financiers au titre de l'exercice clos au 31/12/ 2017;

4/ Approbation de conventions réglementées;

5/ Affectation des résultats de l'exercice clos au 31/12/2017 ;

6/ Quitus aux administrateurs;

7/ Pouvoir pour formalités.

2019403181SANB3

Autres sociétés

Avis

Société Mutuelle Centrale de Services Agricoles et industriels «ZOUILA » MAHDIA

Le président du conseil d'administration de la société mutuelle centrale de services agricoles et industriels « Zouila» a l'honneur d'informer tous les adhérents que l'assemblée Générale ordinaire aura lieu le Mardi 22 octobre 2019 à partir de 10 h du matin au club «Ettaaouen» Avenue Farhat Hached Mahdia, et ce, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant;

1- Lecture des rapports moral et financier et du rapport du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2017 - 2018.

2- Approbation des rapports et des états financiers.

3- Quitus aux membres du conseil d'administration.

4- Révision des statuts de la société.

5- Mise à jour de la liste des adhérents.

6- Divers sujets.

N-B :

1- Cet avis est considéré comme une convocation personnelle à chaque adhérent à la société Mutuelle.

2- Les adhérents empêchés d'assister peuvent donner un mandat certifié de les représenter à l'assemblée générale extraordinaire. Le mandataire doit être un autre membre de la société mutuelle ou le conjoint du mandant ou un de ses ayants - droits majeurs ou ses ascendants ou un allié.

2019S01096SODB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société mutuelle centrale de services agricoles

«LE GROUPEMENT » de Mahdia

Le Conseil d'administration de la société mutuelle centrale de services Agricoles «Groupement» de Mahdia donne avis à ses adhérents que l'assemblée générale ordinaire sera tenue le jeudi 24 octobre 2019 à 10h au siège du «Groupement».

L'ordre du jour porte sur :

L'affectation de commissaire aux comptes des années 2018-2019-2020 - mise à jour des statuts internes de la société.

Le présent avis est considéré comme une convocation personnelle pour chaque adhérent de la société.

2019I00115SODB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Société Mutuelle centrale de services agricoles

«LE GROUPEMENT» de Mahdia

Le Conseil d'administration de la société Mutuelle centrale de services agricoles le «Groupement » de Mahdia donne avis à ses adhérents que l'assemblée générale extraordinaire sera tenue le jeudi 24 octobre 2019 à 9h du matin au siège de la société mutuelle centrale « Groupement » de Mahdia.

L'ordre du jour porte sur :

La mise à jour des statuts de la société.

Le présent avis est considéré comme une convocation personnelle pour chaque adhérent de la société.

2019I00116SODB3

DIVERS

Avis au public

Avis de perte

Je sous signée Aziza bint Saleh al-Darwish titulaire de la carte d'identité nationale numéro 00528868 délivrée le 18 mars 1999 je déclare avoir perdu le titre de propriété numéro 13224/09 objet du titre foncier numéro 70128 Arianna.

2019T01361DIVD2

Nomination de liquidateur

Suivant décision émanant du tribunal de 1ére instance de Tunis I en date de 13/09/2019 sous le n°42908

Mme Zarrouk Rebeh est nommée liquidateur judiciaire sur tous les biens mobiliers et immobiliers du défunt Béchir ben Salah Ajroudi et ce pour procéder à l'inventaire de ses biens et leur gestion,

Le liquidateur informe les créanciers de se présenter à son bureau sis 38 bis Avenue Bab bnet Tunis muni des documents justificatifs

Et ce dans un délai ne dépassant pas un mois à compter de la publication du présent Avis.

2019T01365DIVD2

Avis de perte d'un acte de propriété

Mr Tarek Ben Mohamed Ben Hamda NSIB, titulaire de la CIN n°08278346, pour le compte de son père Mohamed Ben Hamda Ben Nsib NSIB déclare la perte de l'acte de propriété n°03/36911 du 01/09/2008 objet-du titre foncier n°17664 Mahdia sise à Chahda Ouest Délégation Hbira gouvernorat de Mahdia. Une attestation de perte a été délivrée par la police de Hbira sous n° 2713 du 26/09/2019,

2019S01078DIVD2

Avis

Les héritiers de Mzid Ali déclarent par la présente la perte du titre de propriété de leur ascendant s'agissant du contrat de vente daté le 30 septembre 1961 enregistré en Mai 1962 par le notaire Khlif Ahmed concernant la maison sise à Rbadh Elgwebsia - Sfax, et ils prétendent avoir un deuxième titre tenant place à l'origine. Toute opposition doit parvenir à l'huissier notaire Maître Maamri Thamer Immeuble Borj bloc B.4ème étage n° 2 Sfax dans un délai de 70 jours de la date de la publication. Toute opposition après ce délai est irrecevable. Cet avis a été publié au journal le quotidien du 27/09/2019

2019X01213DIVD2

AVIS

Madame Soad Zahaf déclare avoir perdu le titre de propriété d'une parcelle de terre de 12960 m² située sur route taniour km 16 Arafet et elle veut extraire un autre titre au lieu de titre perdu aucune réclamation ne sera acceptée après un délai de 70 jours chez le notaire Kais karray à Sfax

2019X01215DIVD2

Rectificatifs

Constitution d'une S.A.R.L

Publication ref. 2015G0871

JORT n° 38 Datée du 28/03/2015

Nature de la société «Société S.A.R.L»

Au lieu de : «Société S.U.A R.L»

M.F 1394549/D

Suivant acte S.S.P. enregistré à la recette des finances de Tunis le 24/03/2015 quittance n° 3977 enregistrement n° 15503036 dont deux exemplaires ont été déposés au Greffe du tribunal de 1ère instance de l'Ariana sous le n° D033882015 le 24/03/2013.

Dénomination : STE Alpha stratégies

Siège Social : 4 rue Ajim Riadh Andalous Ariana

Capital social : 2.000 DT

Objet : Etude et formation continue

Gérance : MR. Ali Fezzani

2019403187RECZ9